



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

institut thérapeutique éducatif et pédagogique de l'Hallouvry

Question écrite n° 123312

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les moyens financiers mis à disposition de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie dans le cadre de projets locaux. L'institut thérapeutique éducatif et pédagogique de l'Hallouvry à Chantepie en Ille-et-Vilaine a demandé un projet d'extension de son service d'éducation spécialisée et de soins à domicile, agréé par le comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale et la DDASS Etat. Celle-ci diffère cependant sa mise en oeuvre, faute de moyens. Certains départements bénéficient d'une « réserve nationale » qui n'a pas été utilisée pour l'Ille-et-Vilaine. Il demande donc comment le ministère financera la création de ces places, indispensables pour des jeunes en difficulté dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123312

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4722